

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 2816/15/2024

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 05.02.2025 Responsable communal : M. Florim Ajda
Visite sur place : 13.02.2025 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de :

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants :	Raison sociale ou adresse
Propriétaire	Mme Annabelle Griffiths, route de Fontanivent 50, 1817 Brent Mme et M. Denise et Willy Tschannen, route de Fontanivent 50, 1817 Brent
Demandeur	M. Willy Tschannen

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre

Adresse	Route de Fontanivent 50 – 1817 Brent
Parcelle No	2816

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : Un sapin blanc d'environ 5 mètre avait été déraciné en 1999 mais avait pu être redressé en l'haubanant sur 3 côtés. Aujourd'hui, il atteint 10 mètres de hauteur et s'incline dangereusement sur le cabanon du jardin., soit sur le camping-car, soit sur la terrasse.

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) – diamètre/circonférence à 100 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	Picea pungens « Glauca »	Epicéa bleu	Ø 30 cm	

E. Motifs admis selon la LPrPNP	
<input checked="" type="checkbox"/>	Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
<input type="checkbox"/>	Arbre mort
<input type="checkbox"/>	Entrave avérée à l'exploitation agricole
<input type="checkbox"/>	Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
<input type="checkbox"/>	Aucun motif invocable selon la LPrPNP
Remarque(s) du responsable communal : Cet épicéa bleu, <i>Picea pungens 'Glauca'</i> , a été déraciné en 1999. Depuis, le propriétaire a entrepris plusieurs démarches pour le maintenir jusqu'à aujourd'hui. Cependant, l'assiette racinaire continue de se soulever, représentant un risque de chute. Il semble donc pertinent d'abattre cet arbre et de replanter un sujet plus jeune sur la parcelle.	
F. Préavis du service des espaces publics	
<input checked="" type="checkbox"/>	favorable à l'abattage
<input type="checkbox"/>	défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
<input type="checkbox"/>	la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.
G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité	
<input type="checkbox"/>	L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
<input checked="" type="checkbox"/>	Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
<input type="checkbox"/>	Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
<input type="checkbox"/>	Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
<input type="checkbox"/>	Autres recommandation d'entretien :
H. Compensation prévue	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nouvelle plantation : 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation
<input type="checkbox"/>	Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)
I. Affichage au pilier public	
Date d'affichage au pilier public : du 25.02.2025 au 26.03.2025	
J. Remarque(s) éventuelle(s)	

Le collaborateur technique : Florim Ajda

Date : 14.02.2025

Visa : FA

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 14.02.2025

Visa : [Signature]

La directrice : Irina Gote

Date : 19.02.2025

Visa : [Signature]



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Demande d'autorisation d'abattage, parcelle 2816

N°1 Epicéa bleu, Picea pungens 'Glauca'

Echelle : 1:500
Coordonnées : 2°55'9.023" / 1°14'4"322
Date d'impression : 13.02.2025











